



JANVIER 2018
V.News HORS-SERIE



RECENSEMENT
de la population 2018

**DU 18 JANVIER AU
17 FÉVRIER 2018**

LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 18 JANVIER AU 17 FÉVRIER 2018
SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS
Plus d'information sur www.le-recensement-et-moi.fr



A quoi ça sert ?

C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et les grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.

Connaître la population française

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

Définir les moyens de fonctionnement des communes

- De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.
- Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Prendre des décisions adaptées pour la collectivité

La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales. Au niveau local, le recensement sert notamment à prévoir des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.), déterminer les moyens de transports à développer...

Le recensement aide également à cibler les besoins en logements, les entreprises à mieux connaître leurs clients, les associations à mieux répondre aux besoins de la population...

**Le recensement, c'est un acte civique utile à tous :
il est essentiel que chacun participe**

Comment ça marche ?

Avant la collecte

Votre commune recrute les agents recenseurs. L'Insee participe à leur formation et constitue le répertoire d'adresses à recenser.

Les agents recenseurs effectuent une tournée de reconnaissance pour repérer les logements et avertir de leur passage.

Pendant la collecte

Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser.

Les agents recenseurs se présentent chez les personnes à recenser pour leur remettre la notice sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion au site Le-recensement-et-moi.fr. Elles peuvent ainsi répondre au questionnaire en ligne. Si les personnes ne peuvent pas répondre par internet, les agents recenseurs leur distribuent les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis conviennent d'un rendez-vous pour venir les récupérer. Votre commune vérifie la bonne prise en compte de tous les logements recensés.

LE RECENSEMENT PAR INTERNET

C'est plus pratique !

LE RECENSEMENT EN LIGNE DES AVANTAGES POUR TOUS

www.le-recensement-et-moi.fr

POUR LES PERSONNES RECENSÉES

- Gain de temps : pas de second passage de l'agent recenseur, remplissage rapide
- Questionnaire guidé et plus facile à compléter, accusé de réception par courriel
- Confidentialité toujours respectée : personne n'a accès au questionnaire en ligne hormis l'Insee

POUR L'AGENT RECENSEUR

- Pas de déplacement pour récupérer le questionnaire
- Information par SMS deux fois par jour sur les réponses arrivées par Internet
- Moins de papier à gérer et à contrôler.

POUR LA MAIRIE

- Baisse du coût du recensement
- Collecte plus rapide et suivi en temps réel
- Moins de manutention et moins de saisie de résultats
- Bénéfice d'image : modernité, économie, développement durable, travail de l'agent recenseur facilité ...

ET POUR TOUT LE MONDE

- DES RÉPONSES DE QUALITÉ
- UN RECENSEMENT MOINS COÛTEUX ET PLUS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT



Insee & votre commune

LE RECENSEMENT PAR INTERNET

Comment ça marche ?

UNE ORGANISATION EFFICACE ET DES RÉSULTATS DE QUALITÉ

www.le-recensement-et-moi.fr

1 L'agent recenseur se présente chez les personnes à recenser, il leur propose de répondre par internet, et leur remet une notice qui contient toutes les informations nécessaires.

2 Les habitants se rendent sur www.le-recensement-et-moi.fr et clique sur le bouton « Accéder au questionnaire en ligne »

3 Ils sont guidés pour répondre au questionnaire

4 Une fois le questionnaire terminé, ils l'envoient et reçoivent un accusé de réception. L'agent recenseur est informé par SMS.

4,1 Millions de personnes ont répondu par internet en 2016

TOUT LE MONDE RÉPOND PAR INTERNET !

Des personnes de tout âge répondent en ligne

La réponse par internet est plus fréquente chez les personnes de moins de 60 ans, mais entre 15 et 25% des 60-70 ans répondent par internet et même presque 5% au-delà de 80 ans.

Rural ou urbain, la réponse par internet est la même partout

TAILLE DE LA COMMUNE	TAUX DE REPONSE PAR INTERNET
< 1 000 hab.	36 %
1 000 à 5 000 hab.	39 %
5 000 à 10 000 hab.	39 %
> 10 000 hab.	38 %
Ensemble	39 %

Après la collecte

Le maire de votre commune signe le récapitulatif de l'enquête.

Votre commune envoie les questionnaires papier à la direction régionale de l'Insee, les réponses par internet arrivent directement.

L'Insee procède à la saisie et au traitement des données, vérifie et valide les résultats, et communique les chiffres de population aux maires et au grand public.

Cette année, le recensement se déroule...

dans les 7000 communes de moins de 10 000 habitants concernées :

du jeudi 18 janvier au samedi 17 février en France métropolitaine, Antilles et Guyane

dans toutes les communes de 10 000 habitants ou plus, seulement une partie de la population est concernée par le recensement qui se déroule :

du jeudi 18 janvier au samedi 24 février en France métropolitaine, Antilles et Guyane, du jeudi 1er février au samedi 10 mars à La Réunion.

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas compté(e) plusieurs fois. Ces informations ne sont pas enregistrées dans les bases de données.

Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Et pour moi ?

Un acte simple, un geste civique utile à tous !

1. Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous pour vous recenser.

2. Vous répondez à l'enquête de recensement

Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser, votre agent recenseur vous expliquera la marche à suivre. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez utiliser des documents papiers.

Vous répondez sur internet.

Cliquez sur « accéder au questionnaire en ligne » sur la page d'accueil du site le -recensement-et-moi.fr. Connectez-vous à l'aide des identifiants figurant sur la notice remise par l'agent recenseur. Ensuite, remplissez le questionnaire en vous laissant guider. N'oubliez pas de valider votre questionnaire ; si vous avez indiqué votre adresse mail, vous recevrez un accusé de réception par messagerie vous confirmant la bonne prise en compte de vos réponses.

Vous ne pouvez pas répondre en ligne.

L'agent recenseur vous remet une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a de personnes vivant dans votre foyer. Lisez et remplissez lisiblement les questionnaires seul ou avec l'aide de l'agent recenseur. A un moment convenu avec vous, l'agent recenseur viendra les récupérer. Vous pouvez également les renvoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

3. Pour connaître les résultats de l'enquête

Les résultats du recensement de la population sont disponibles gratuitement sur le [site de l'Insee](http://site.de.l'Insee).

VOS AGENTS RECENSEURS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



M. Julien Jogibus
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2018.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À Vendeville, le 26/12/2017

Cachet de la Mairie
(59175)

Le maire
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



M. Grégoire DUMONT
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2018.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À Vendeville, le 26/12/2017

Cachet de la Mairie
(59175)

Le maire
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Mme. Jade DORIA
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2018.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À Vendeville, le 26/12/2017

Cachet de la Mairie
(59175)

Le maire
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Mme. Marie-José MARTIN
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2018.

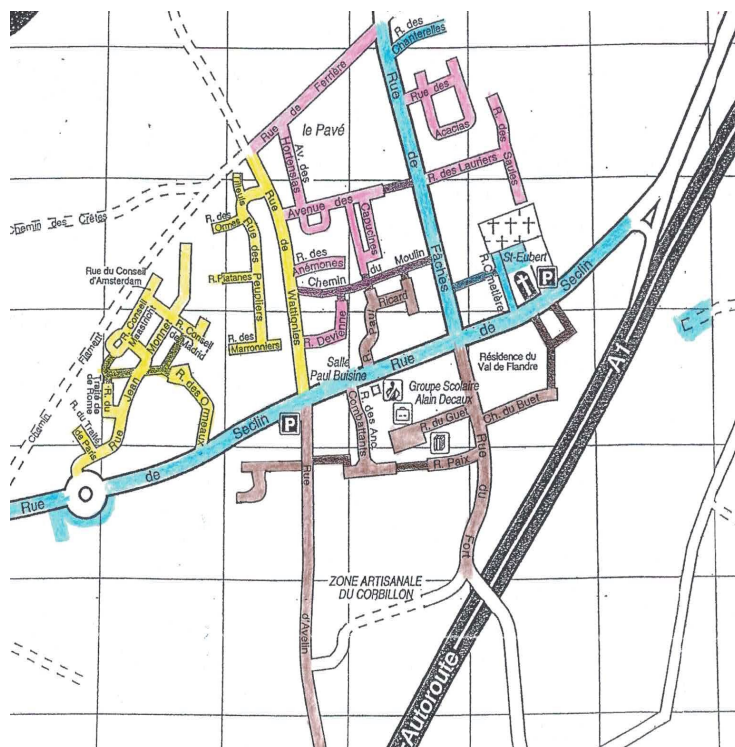
L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À Vendeville, le 26/12/2017

Cachet de la Mairie
(59175)

Le maire
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,

LES DISTRICTS



DISTRICT 3 - BLEU

- * Rue de Seclin
- * Rue de Fâches
- * Rue des Chanterelles
- * Rue du Cimetière
- * Lieu dit « La Pissatière »

DISTRICT 4 - MARRON

- * Rue d'Avelin
- * Rue Paul Ricard
- * Rue des Anciens Combattants
- * Rue du Fort
- * Rue du Guet
- * Rue de la Paix
- * Chemin du Buet

DISTRICT 5 - JAUNE

- * Rue de Wattignies
- * Rue des Tilleuls
- * Rue des Ormes
- * Rue des Peupliers
- * Rue des Platanes

- * Rue des Marronniers
- * Rue Jean Monnet
- * Rue du Traité de Maastricht
- * Rue du Conseil d'Amsterdam
- * Rue du Traité de Paris
- * Rue du Traité de Rome
- * Rue du Conseil de Madrid
- * Rue des Ormeaux

DISTRICT 6 - ROUGE

- * Rue de Ferrière
- * Rue des Hortensias
- * Rue des Capucines
- * Rue des Anémones
- * Rue André Devienne
- * Chemin du Moulin
- * Rue des Acacias
- * Rue des Lauriers
- * Rue des Saules